



# La politique publique de santé et sécurité au travail en matière de pesticides

Point sur l'action du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
Service des affaires financières, sociales et logistiques

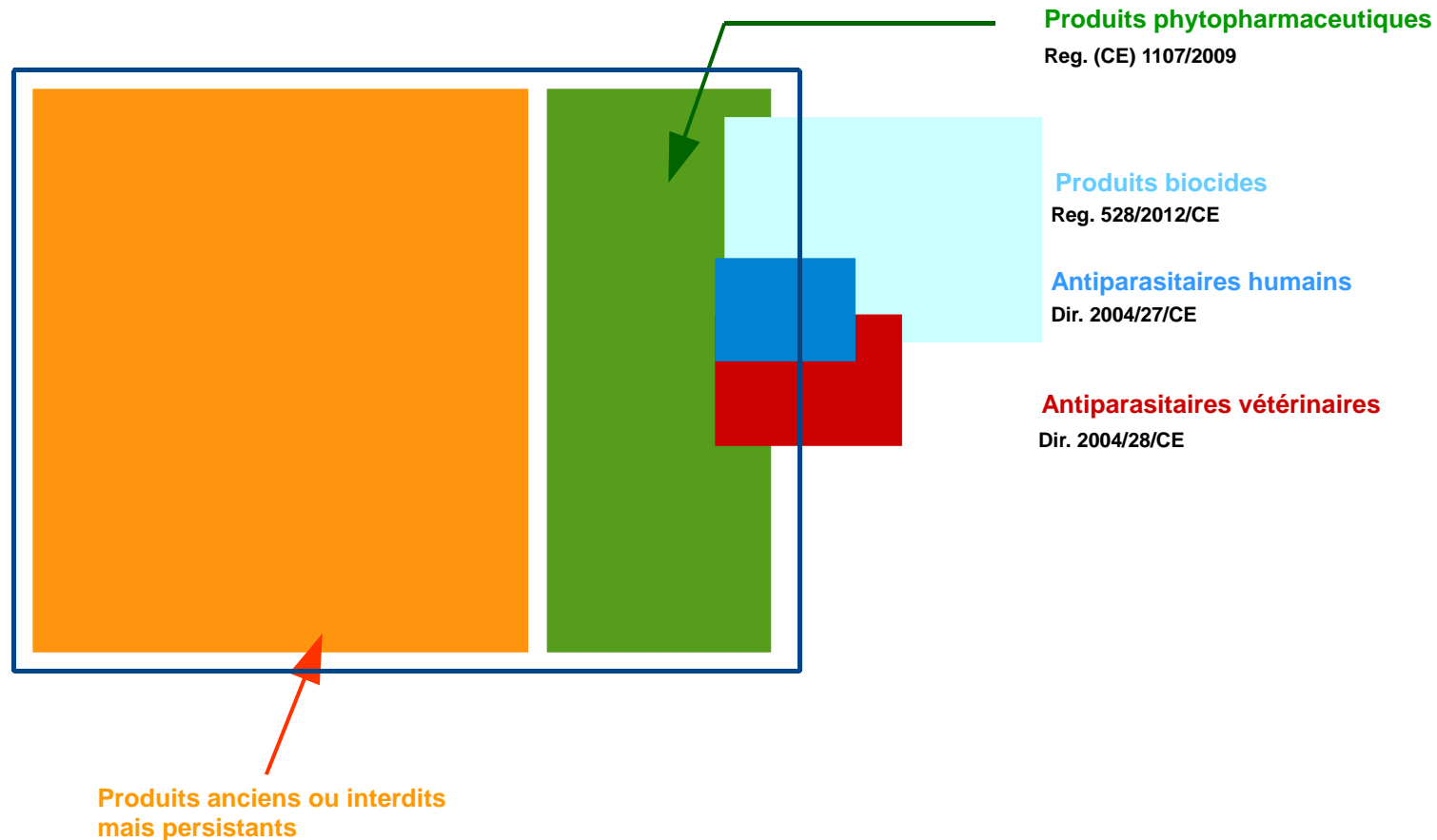
Olivier BRIAND

\* \* \*

Séminaire de réflexion SFSE « Pesticides et santé » – 5 octobre 2016



# Les pesticides, une définition large pour tenir compte de la diversité des usages, des utilisations... dans un cadre réglementaire complexe et exigeant



# Un contexte marqué par une prise de conscience des risques liés aux PPP, et une pression sociétale qui ne diminue pas... (1/2)

- 2008** → Grenelle de l'environnement, adoption du plan Ecophyto 2018
- 2009** → Adoption du paquet « pesticides », renforcer le niveau de protection de la santé humaine et de l'environnement , et préserver la compétitivité de l'agriculture communautaire,
  - Deuxième plan national santé-environnement (PNSE 2)
  - Deuxième plan cancer
- 2010** → Deuxième plan santé-travail (PST 2)
  - Deuxième plan chlordécone
  - Création de l'association phytovictimes
- 2011** → Adoption d'un axe 9 « Santé et sécurité des utilisateurs de PPP » pour le plan Ecophyto
- 2012** → Rapport de la mission parlementaire du Sénat sur les pesticides
  - Annonce du plan « Produisons autrement », renforcement du plan Ecophyto
- 2013** → Expertise collective de l'Inserm sur Pesticides et santé
  - Alerte des médecins sur les pesticides



# **Un contexte** marqué par une prise de conscience des risques liés aux PPP, et une pression sociétale qui ne diminue pas... (2/2)

- 2014**
- Les premières études EXPERT de Générations futures sur les expositions aux pesticides soupçonnés d'être perturbateurs endocriniens
  - Montée en visibilité de L'association Phytovictimes
  - Plusieurs alertes sur les riverains
  - Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (transfert des décisions d'AMM à l'Anses ; mise en place de la phytopharmacovigilance)
  - Troisième plan national santé-environnement (PNSE 3)
- 2015**
- Deuxième plan Ecophyto
  - Deuxième plan chlordécone, Troisième plan santé-travail (PST 3)
  - Expertise de l'Anses sur les EPI phytos
- 2016**
- Expertise de l'Anses sur les travailleurs agricoles
  - ...



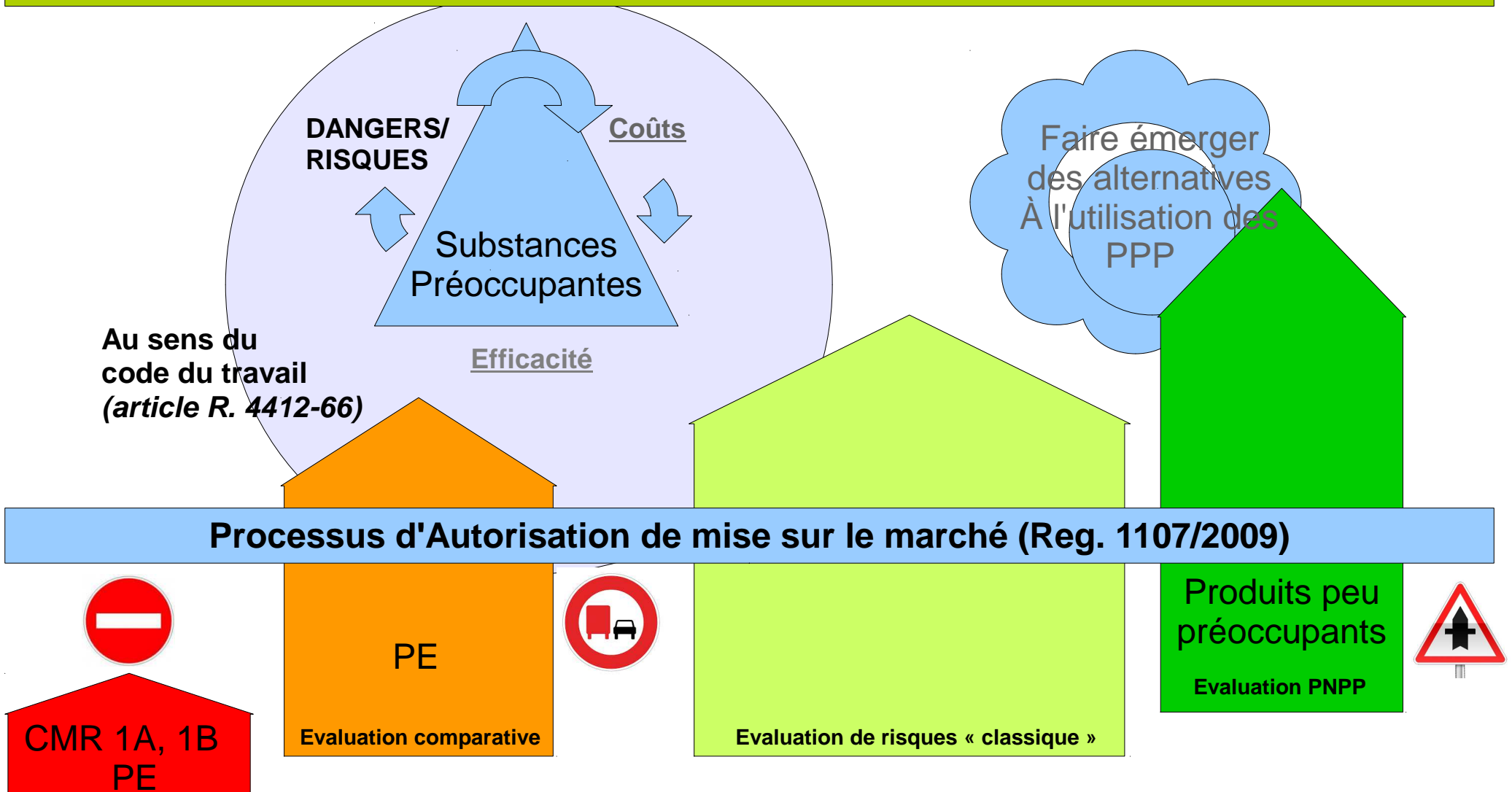
# **Une mobilisation forte** pour réduire les utilisations et les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

- 1- Poursuivre les efforts de recherche sur les effets** des pesticides sur la santé (Cohortes épidémiologiques AGRICAN et COSET-MSA, DePARE et travailleurs agricoles chlordécone ; réalisation de méta-analyses, travaux bibliographiques et méthodologiques sur les effets des mélanges à faibles doses, les marqueurs d'effets précoces/métabolomique)
- 2- S'assurer des conditions de mise sur le marché des PPP** dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation
- 3- Renforcer le suivi post-AMM des PPP**, notamment au travers d'une toxicovigilance spécifique : la PPV
- 4- Réduire les risques professionnels liés aux PPP :**
  - par une réduction des dangers, travaux de substitution,
  - par une réduction des expositions, travaux de conception, d'optimisation et de contrôle des EPI, des lieux de travail, des emballages des produits, des matériels de pulvérisations...



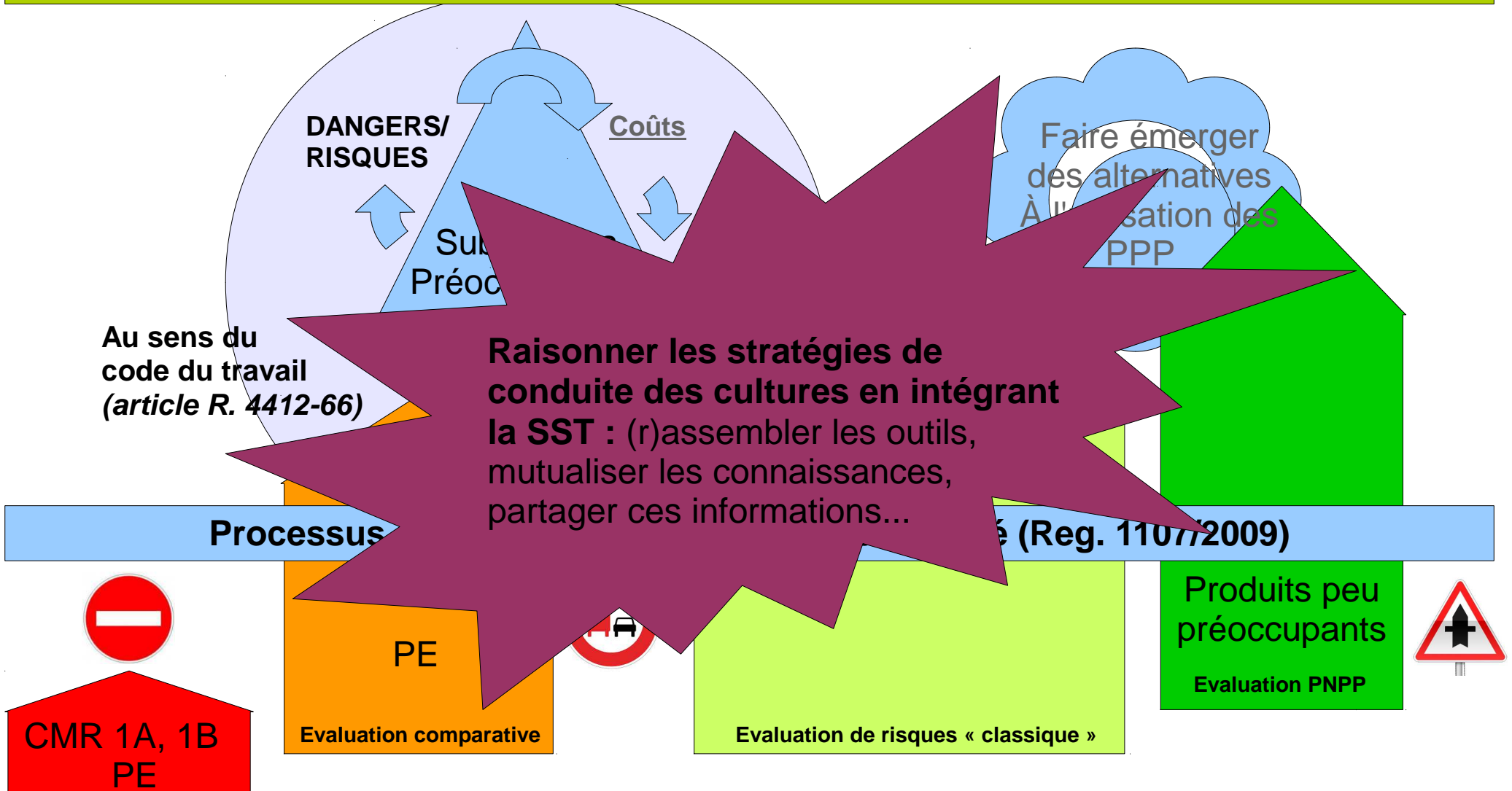
# La suppression et la substitution : au cœur de toutes les priorités...

Plan Ecophyto : réduire les utilisations et faire émerger des techniques alternatives



# La suppression et la substitution : au cœur de toutes les priorités...

Plan Ecophyto : réduire les utilisations et faire émerger des techniques alternatives



# La suppression et la substitution : au cœur de toutes les priorités...

**Plan Ecophyto : réduire les utilisations, les sécuriser et faire émerger des techniques alternatives**

Initié en 2008, le **plan Ecophyto 1** avait pour objectif de **réduire de 50% l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un délai de 10 ans**, si possible. Il s'inscrivait dans le cadre de la directive européenne 2009/128 d'utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable.

→ Au niveau national, le plan n'a pas atteint les résultats escomptés, puisque l'on constate une légère augmentation de 5% du recours à ces produits entre la période 2009-2010-2011 et la période 2011-2012-2013.

**Le plan Ecophyto 2** maintient l'objectif de **réduction de 50% du recours aux produits phytopharmaceutiques en France en dix ans**, avec une trajectoire en deux temps. D'abord, à l'horizon 2020, une réduction de 25% est visée, par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles. Ensuite, une réduction de 50% à l'horizon 2025, qui reposera sur des mutations profondes des systèmes de production et des filières soutenues par des déterminants politiques de moyen et long terme et par les avancées de la science et de la technique.





# La suppression et la substitution : au cœur de toutes les priorités...

**Plan Ecophyto : réduire les utilisations, les sécuriser et faire émerger des techniques alternatives**

**Entre 2009 et 2014, de nombreuses actions structurantes ont été mises en place, grâce à une forte mobilisation du monde agricole, elles ont notamment permis :**

i) de faire émerger de nouvelles **techniques alternatives sans recours aux PPP** : désherbage mécanique, paillages...

ii) de **limiter les usages orphelins ou mal pourvus**, notamment dans les DOM,

iii) de conforter la possibilité de combiner la réduction de la dépendance aux PPP et la performance économique des exploitations avec les premiers résultats du **réseau de fermes pilotes** dit réseau DEPHY

iv) de faire avancer l'**agriculture biologique** : 3,93% de la surface agricole utile et 5,4% du nombre de fermes en agriculture biologique à la fin 2013

v) de **réviser la redevance pollutions diffuses (RDP)** pour l'imposer à toutes les substances CMR de catégorie 2



# Parallèlement...

**Le volet « produits » du plan Ecophyto** (l'engagement N° 99 du Grenelle de l'environnement) :

→ L'article 31 de la Loi Grenelle, a permis le retrait du marché des produits contenant les 53 substances actives les plus préoccupantes, dont 7 classées CMR ; **près de 90 % de réduction du NODU CMR 1A/1B entre 2008 et 2009**

## Le renforcement des conditions d'AMM

→ Dès 2012, les Autorités françaises sont intervenues à plusieurs reprises auprès de la Commission Européenne afin de s'assurer de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (règlement EU 1107/2009 et règlements d'application) :

- pour obtenir la réévaluation de substances ne satisfaisant pas aux critères d'approbation (retrait de 4 substances CMR de catégorie 1B),
- pour obtenir l'inscription de substances préoccupantes à la liste des substances dont on envisage la substitution, et la publication de la liste,
- pour définir les perturbateurs endocriniens et obtenir la publication de cette définition,
- pour proposer une méthode d'évaluation cumulée des risques pour les produits contenant 2 substances actives et plus...



# Point sur la situation actuelle (septembre 2016)

Nombre de substances actives autorisées au niveau EU/Nombre de SA autorisées au niveau FR

| Catégories   | 1A                  | 1B                    | 2                      | PE  |
|--|---------------------|-----------------------|------------------------|-----|
|  | <i>Risque avéré</i> | <i>Risque présumé</i> | <i>Risque suspecté</i> |     |
| <b>Cancérogène</b>   | /                   | /                     | 19/27                  |     |
| <b>Mutagène</b>  | /                   | /                     | 1/2                    |     |
| Toxique pour la <b>R</b> eproduction                                   | /                   | 4/5                   | 18/22                  |     |
| <b>P</b> erturbatrice <b>E</b> ndocrinienne<br>(critères transitoires) |                     |                       |                        | 3/5 |

Nombre de produits commerciaux autorisés au niveau FR

| Catégories   | 1A                  | 1B                    | 2                      | PE          |
|--|---------------------|-----------------------|------------------------|-------------|
|  | <i>Risque avéré</i> | <i>Risque présumé</i> | <i>Risque suspecté</i> |             |
| <b>Cancérogène</b>   | /                   | /                     | 228 produits           |             |
| <b>Mutagène</b>  | /                   | /                     | 4 produits             |             |
| Toxique pour la <b>R</b> eproduction                                   | /                   | 29 produits           | 268 produits           |             |
| <b>P</b> erturbatrice <b>E</b> ndocrinienne<br>(critères transitoires) |                     |                       |                        | 42 produits |



# Point sur la situation actuelle (septembre 2016) : des progrès significatifs...

Evolution des quantités commercialisées entre 2008 et 2015 (Données BnVD, septembre 2016)

| Catégories  | 1A                  | 1B                    | 2                      | PE     |
|---|---------------------|-----------------------|------------------------|--------|
|   | <i>Risque avéré</i> | <i>Risque présumé</i> | <i>Risque suspecté</i> |        |
| <b>Cancérogène</b>  | /                   | /                     | -9,3 %                 |        |
| <b>Mutagène</b>   | /                   | /                     | -15,4 %                |        |
| Toxique pour la <b>R</b> eproduction                                | /                   | -23,6 %               | -38,2 %                |        |
| <b>P</b> erturbatrice <b>E</b> ndocrinienne (critères transitoires) |                     |                       |                        | +5,9 % |



# **Une mobilisation forte** pour réduire les utilisations et les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

**5- Améliorer la connaissance des expositions professionnelles** par la production d'outils et de données robustes et fiables :

→ travaux méthodologiques et métrologiques (alternatives aux traitements aériens, rentrée, indicateurs SST...),

→ reconstitution historique et collective des expositions (matrices emploi ou cultures/expositions)

Mais, **il faut changer de paradigme**, et se donner demain les moyens d'une traçabilité individuelle des expositions,

**6- Renforcer le suivi médical des personnes exposées**, au travers des dispositions relatives à la surveillance médicale renforcée et au suivi post-professionnel,



# Mais aussi des dispositions spécifiques pour **7/ faciliter la réparation des maladies professionnelles**

- a) Création d'un tableau de MP pour la **maladie de Parkinson** et les pesticides (mai 2012)
- b) Création d'un tableau de MP pour les hémopathies/**Lymphome non-Hodgkinien** et les pesticides (juin 2015)
- c) Révision du **guide pour les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles** (démarrage des travaux en 2015)
- d) Réflexion sur la création d'un **fond d'indemnisation des victimes de pesticides** (proposition de loi de la Sénatrice N. Bonnefoy, juillet 2016)



# De la santé au travail à la santé environnementale... **Une family farm study à la française**

Objectif : mieux connaître et comprendre les expositions aux pesticides sur la ferme... pour mieux les réduire !

## **Spécificités des expositions de la « famille agricole »**

- Exposition professionnelle pour l'exploitant
- Exposition « *semi-professionnelle* » pour sa famille compte-tenu de la participation de tou(te)s aux tâches de la ferme...
- Expositions domestiques liées aux expositions pro. des exploitants
- Proximité avec les zones d'application des produits → contamination spécifique de l'environnement immédiat (extérieur et intérieur)
- Accès à des produits professionnels et utilisation dans le jardin, sur les animaux domestiques...

→ **Expositions de la famille >> (Expositions des riverains >> )**  
**Expositions de la population générale**



**Besoin d'information ? D'une précision ?** N'hésitez pas...

**Olivier BRIAND**

Chargé de mission  
Bureau de la Santé et de la Sécurité au Travail

Secrétariat Général  
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt  
78 rue de Varenne  
75349 Paris 07 SP

Tel. 01 49 55 47 68 / 06 61 55 15 21

[Olivier.briand@agriculture.gouv.fr](mailto:Olivier.briand@agriculture.gouv.fr)





## *Pour aller plus loin*

**Rapport « Pesticides et santé du Sénat » (2012) :**

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2012/r12-042-1-notice.html>

**Expertises collectives de l'Inserm « Cancers et environnement » (2008) ;**

**« Reproduction et environnement » (2011) ; « Pesticides et santé » (2013) :**

<http://www.inserm.fr/thematiques/sante-publique/expertises-collectives>

**Rapports EXPERT 1 à 6 :** <http://www.generations-futures.fr>

**Site de l'association :** <http://www.phyto-victimes.fr/>

**Avis et rapports de l'Anses sur les EPI phytos (2014) ; sur les travailleurs agricoles (2016) :**

<https://www.anses.fr/fr/content/equipements-de-protection-individuelle-destin%C3%A9s-aux-applicateurs-de-produits>

<https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapports-de-lanses-relatifs-%C3%A0-l'exposition-des-travailleurs-agricoles-aux-pesticide-5>

**Plan Ecophyto :** <http://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-pour-reduire-l'utilisation-des-produits-phytosanitaires-en-france>

